

## Les Excursions et la Mutualité

La lamentable catastrophe du "Slocum", à New-York, a défrayé les colonnes de tous les journaux et nos lecteurs ne sont point sans en avoir eu connaissance. Aussi, n'est-ce pas pour leur raconter cette triste histoire que nous rappelons l'événement, mais bien plutôt pour en tirer une leçon. Il est un détail qui est passé inaperçu, on le conçoit, dans le récit de cet horrible accident, mais ce détail ne manque pas d'intérêt pour les mutualistes.

À la suite de cette catastrophe, une seule compagnie d'assurance industrielle, qui faisait des opérations assez considérables dans le quartier d'où est partie l'excursion, a reçu plus de deux cent cinquante réclamations d'indemnité. Ce chiffre est considérable, mais il n'y a pas lieu d'en être étonné, lorsque l'on songe qu'il est maintenant établi que 179 personnes ont été blessées et que 1031 ont perdu la vie dans ce sinistre en comptant comme noyées les 93 qui sont disparues. Ce désastre est d'autant plus extraordinaire qu'il s'est produit dans la rade même de New-York, à portée de secours.

Quelques jours auparavant la Compagnie de navigation Richelieu et Ontario perdait son bateau "Le Canada", au cours de son trajet de Québec à Montréal. En quelques minutes, à la suite d'un abordage avec le steamer "Cap Breton", en face de Sorel, le magnifique vapeur avait sombré. Enfin, tout récemment, un télégramme nous annonçait le naufrage d'un transatlantique et la perte de 700 passagers. Nous n'avons pas l'intention de reproduire ici la liste malheureusement trop longue des catastrophes épouvantables causées par des accidents de navigation ou de chemin de fer, car tous les ans, la presse enregistre nombre de sinistres de ce genre.

Des événements comme ceux-là sont bien de nature à faire réfléchir sérieusement ceux qui s'occupent d'assurance sur la vie, sur les dangers que présentent les grandes agglomérations de personnes assurées par les mêmes institutions dans des lieux et des circonstances qui présentent de grands dangers pour la vie humaine. Il est bien vrai que tous, jeunes et vieux, nous ne sommes pas sûrs du lendemain, ni même de l'heure prochaine et que la mort nous guette partout, mais il est incontestable qu'il y a aussi des lieux et des circonstances dans lesquels notre vie est beaucoup plus exposée que

dans les circonstances ordinaires. Les membres des sociétés de secours mutuels et ces sociétés elles-mêmes doivent être très prudentes sur ces affaires d'excursions. Ils doivent empêcher, autant que possible, qu'un grand nombre de leurs membres s'exposent ensemble dans un endroit périlleux, parce qu'alors les pertes, si elles ont lieu, peuvent prendre des proportions d'une calamité pour toute l'association. Nous croyons devoir attirer l'attention de nos confrères sur cette question. Les sociétés de secours mutuels assurent leurs membres à très bas prix et elles ont droit de compter que ceux-ci, prendront toutes les mesures de prudence nécessaires pour ne pas exposer l'intérêt général de l'association qui est leur intérêt propre.

## Scènes Touchantes

Les sœurs de la congrégation de St-Vincent de Paul, qui, en vertu d'un décret de Louvois, était infirmière des Invalides, ont quitté, définitivement, l'hôtel de la place Vauban, le général André ayant voulu que le service de l'infirmier fut laïcisé. Ce départ des sœurs a été l'occasion de scènes touchantes, les invalides qu'elles soignaient depuis longtemps, avec un dévouement qui ne s'est jamais démenti un seul instant, ayant tenu à leur manifester l'expression de leurs regrets. Plusieurs d'entre eux, en leur adressant leurs adieux, pleuraient à chaudes larmes.

Un vieux de la vieille, l'invalidé Pierre, qui est à l'hôtel depuis plus de 30 ans, se lamentait :

—Qu'est-ce que vous avez donc fait ?

Et la sœur Sainte-Angélique, la doyenne, de répondre :

—Nous n'avons rien fait. Voilà 65 ans que je suis aux Invalides. Tous les gouverneurs, depuis le prince Jérôme jusqu'au général Arnould, ne m'ont adressé que des remerciements.

Après avoir serré les mains tremblantes qui se tendaient vers elles, les sœurs, leur léger bagage sous le bras, sortirent de l'Hôtel, le cœur serré. Elles se sont aussitôt rendues à la maison mère des sœurs de St-Vincent de Paul, rue du Bac.

Les invalides, d'ailleurs, doivent être prochainement licenciés.

L'assurance à la portée de tous ne peut être fournie que par la mutualité.